

GROUPEMENT
 de

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ
 Brigade de

P.V. N° 5173 / 1977

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

Observations relatives
 aux objets volants non
 identifiés.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

77305536

24. 11. 77

OBJET DE LA PROCÉDURE

- observations relatives aux objets volants non
 identifiés.

- Témoin : épouse

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal d'enquête (procès-verbal unique)

CODÉ

S/DIRECTION de la GENDARMERIE
 COURRIER ARRIVÉE

036081 16DEC77

DESTINATAIRE

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRE
X	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A au Général de Corps d'Armée, Cdt le 1er L.N. et le Cdt R.G., Gouverneur Militaire de à Monsieur le Sous-Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, à Monsieur le Préfet de au Général, Commandant la Région Aérienne
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Groupement LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:
 Le Commandant de Brigade

DATE, SIGNATURE, CACHET

12 DEC 1977

du Tribunal ne masquait la vue. Il ne faisait aucun bruit. C'est la première fois que je vois un tel objet. Je l'ai suivi des yeux environ trente secondes car il allait très vite.

Je ne puis apprécier la hauteur de l'objet ni la distance à laquelle il se trouvait.

Je n'ai entendu aucune autre personne parler de ce phénomène

Le 24 Novemb re 1977 à 13 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y permets et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé en carnet de déclarations).

Après enquête dans le quartier, aucune autre personne n'a observé le phénomène.

Un message N° 3514/2 en date du 24.11.1977 a été établi et adressé aux autorités concernées par cette affaire.

CELESTINE DU PICHES-VIRGAL

Fait et clos, à _____, le 10 Décembre 1977.

Le P.M.I. Chef

PHOTO UNIQUE : - champ de vision à partir de la fenêtre de l'appartement de Madane

X - Position de l'O.V.N.I. selon les dires du témoin.

